

CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Eloi Marijon (RPPS : 10004610258, N°Ordre des Médecins 75/74735)
Conventionné honoraires libres (OPTAM – Option Pratique Tarifaire Maîtrisée)

Consultations :

le samedi de 8h à 17h (env. une fois par mois)

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation spécialisée	21,00 / 69,00 euros	21,00 / 69,00 euros
Électrocardiogramme	14,26 euros	14,26 euros
Contrôle défibrillateur cardiaque	70,48 euros	70,48 euros
Contrôle stimulateur cardiaque	60,41 euros	60,41 euros

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Ablation fibrillation atriale / flutter gauche	1529,79 euros	1529,79 euros
Pose stimulateur cardiaque sans sonde	763,00 euros	763,00 euros
Pose de défibrillateur cardiaque sous-cutané	670,30 euros	670,30 euros
Fermeture de l'auricule percutanée	1510,21 euros	1510,21 euros
Ablation de flutter atrial commun	467,89 euros	467,89 euros

Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention avec dépassement.

Votre médecin détermine librement ses honoraires.

Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.

